

Intempéries

200 interventions à cause des orages

DANS le jargon météorologique, cela s'appelle un « épisode orageux ». Dans la vie quotidienne, cela s'est traduit dans certaines villes essonniennes dans la nuit de mardi à mercredi par des grêlons de plusieurs centimètres de diamètre et 40 mm de chutes de pluies. L'équivalent des précipitations d'un mois. Résultat, plusieurs caves, garages et routes ont été inondés. Des jardins ont été ratiboisés, des toitures abîmées et des voitures criblées d'impact. Les intempéries ont touché les trois quarts du département mais c'est la région d'Arpajon qui a été la plus touchée. Les zones d'Evry et de Corbeil ont été relativement épargnées. « Il était envi-

ron minuit quand j'ai entendu du vacarme, raconte Damien, un jeune habitant de Saint-Germain-lès-Arpajon. Il tombait de gros grêlons. Cela tapait tellement que j'ai dû fermer mes volets. Les plantations du printemps ont été saccagées ! »

Attestations payantes pour les assurances

Les pompiers ont reçu 670 appels et ont dû intervenir plus de 200 fois jusqu'en fin de matinée pour de nombreuses inondations. « Beaucoup d'habitants ne se sont rendu compte des dégâts qu'au réveil », indique un sapeur. Beaucoup d'habitants ont pris la direction de leur mairie au petit matin pour connaître



Ces grêlons sont tombés à Arpajon dans la nuit de mardi à mercredi. (O. BUHARD.)

la marche à suivre. « Il faut se faire établir un certificat d'intempérie pour bénéficier de l'assurance », explique-t-on à Arpajon. C'est Météo France qui délivre ces documents, moyennant 52,15 € ! « Nous conseillons aux sinistrés de contacter d'abord leur assurance et voir si elle prend en charge le coût », explique-t-on chez Météo France.

Côté prévision, la nuit des intempéries était classée en « vigilance relative. Il est difficile d'en prédire la violence. Cela peut très bien ne s'abattre que sur une commune. Des averses sont encore possibles jusqu'à lundi mais le plus gros est passé », annonce Météo France.

JULIEN HEYLIGEN

Olivier traque les éclairs avec son appareil photo



LS'EN EST donné à cœur joie. Alors que d'autres sortaient les cuvettes pour éviter d'être inondés, dans la nuit de mardi à mercredi, Olivier Buhard a dégainé... son appareil photo, un Nikon D 70. Cet habitant de Cheptainville, âgé de 37 ans, est entré depuis deux ans dans le petit monde des « chasseurs d'orages ». Dès qu'un éclair pointe le bout de son nez, il part à sa poursuite pour immortaliser sur des clichés impressionnants. Pour être sûr de ne pas louper la foudre, il porte toujours sur lui un petit numérique « au cas où » et il anticipe. Dès mardi matin, ce chercheur en cancérologie l'annonçait : « Tous les traqueurs d'orages frémissent, car il devrait se passer quelque chose. » Ils ont vu juste.

« Je suis resté autour de Cheptainville, Boissy-le-Cutté (NDLR : un « spot » réputé) et Arpajon, raconte



Olivier Buhard (à gauche), un habitant de Cheptainville, est fasciné par la foudre et les éclairs. Avec ses clichés, ces phénomènes météorologiques impressionnants dévoilent quelques secrets. (LP/C.CH./O. BUHARD)

Olivier Buhard. Il y avait de la matière et j'ai pris pas mal de photos, sans prendre de risques. » Car les chasseurs d'orages ne sont pas des casse-cou. En général, ils traquent à plusieurs. « Au moins deux, et cinq maximum, précise Olivier Buhard. Les prises de risque doivent être minimisées. C'est d'ailleurs pour cela qu'on cherche au maximum à prévoir en amont la météo pour ne pas se laisser surprendre par l'orage. Ce qui n'empêche qu'on se fait piéger

parfois. Dans ces cas-là, il vaut mieux se mettre à l'abri et remettre la séance photo à plus tard. »

Mai, juin et juillet sont des périodes idéales pour les chasseurs de foudre. « Le 13 mai 2007, un orage mémorable a traversé l'Essonne en une vingtaine de minutes, se souvient Olivier Buhard. En Ile-de-France, il existe deux principaux couloirs à orages : les forêts de Rambouillet, dans les Yvelines, et de Fontainebleau, en Seine-et-Marne.

Rambouillet est d'ailleurs un bon coin : au nord de la ville, on peut apercevoir la foudre qui claque dans l'Allier. » A tous ceux qui auraient envie de s'adonner à la même passion, Olivier Buhard ne livre qu'un conseil : « Se ruer sur le livre *Traqueurs d'orages* d'Alex Hermant, le seul professionnel français. »

CÉCILE CHEVALLIER

Pour voir ses photos : obuhard.free.fr

Evry

Des livres sur l'Islam retirés de la brocante

LEST 12 h 30 dimanche à la Méga-brocante d'Evry. Quatre policiers municipaux se dirigent vers le stand de Salim Khelis, libraire spécialisé dans la littérature arabo-maghrébine. Ils lui demandent de retirer les ouvrages ayant directement rapport avec l'Islam. Le commerçant s'exécute. Mais, aujourd'hui, une pétition circule sur Internet pour dénoncer cet acte et la polémique enfle.

« Ils m'ont dit que c'était une incitation à la foi. Mais parmi les ouvrages désignés comme suspects, il y avait par exemple l'ouvrage *Le Prophète*

du poète Khalil Gibran ! », s'indigne le libraire, enregistré au registre du commerce. « Tout ce qui a un caractère religieux est proscrit de la brocante, un lieu populaire et bon enfant. Nous lui avons laissé les autres ouvrages, comme ceux traitant de la cuisine arabe », justifie-t-on à la mairie d'Evry, qui cite aussi en exemple le démantèlement dans la matinée d'un stand des témoins de Jehovah.

« Je suis vendeur professionnel. Eux donnaient des bibles comme ils font toujours ! Cela n'a rien à voir », déplore Salim Khelis. « Ce n'est pas de la discrimination. Les livres auraient été bouddhistes ou

judaiques, ils auraient subi le même sort », tempère la mairie, écartant toute discrimination. « Ce sont des livres que l'on trouve partout. Je fournis la Fnac, Gibert et les magasins Leclerc. Je comprends qu'il y ait des précautions à prendre mais là, il y a eu méprise. Et un manque à gagner financier », poursuit le libraire.

« Nous allons essayer d'entrer en contact avec cette personne », assure-t-on à la mairie. « Cela fait plusieurs jours que je les appelle trois fois par jour. Je n'ai rien à cacher », conclut le commerçant.

J.H.

FAITS DIVERS

SAINT-GERMAIN

Station-service pillée

HIER dans la soirée, la station-service du centre commercial Attac de Saint-Germain-lès-Corbeil a été victime d'une grivèlerie. Des individus en voiture auraient forcé une pompe afin de voler une importante quantité d'essence. L'intervention musclée s'est soldée par un grave problème technique : la station-service a disjoncté. La police municipale a repéré ce manège et noté les plaques des malfaiteurs. Attac s'est empressé de fermer les pompes afin que d'autres personnes ne profitent pas de l'incident pour faire le plein gratuitement. A 21 heures, la station-service était ainsi « hors service », témoigne-t-on à la mairie.

CIRCULATION

Le convoi officiel bloque l'A6a

HIER SOIR, durant huit minutes, les usagers de l'autoroute A6a ont été obligés de dévier de leur trajet habituel à cause du passage d'un « cortège officiel ». A 19 h 25, un message du CRICR (Centre régional d'information et de coordination routière) les informe d'une « coupure de l'A6a, en direction de la capitale ». Il est donc fortement conseillé d'emprunter l'A6b. Plusieurs sources avancent que le cortège en question abritait le président de la République, de retour d'un voyage officiel en Pologne. Le site Internet présidentiel indique que le départ de Pologne a eu lieu à 16 h 55. Une autre source a confirmé son atterrissage à Orly à 19 h 20. Les horaires coïncident. Hier, un porte-parole de l'Elysée a formellement démenti.

CORBEIL

Du sursis pour avoir poignardé son compagnon

FANNY est repartie libre du tribunal d'Evry hier. La procureure avait pourtant requis quatre mois de prison ferme contre cette femme de 30 ans, qui écope finalement d'une peine d'un an avec sursis. Le 6 avril, lors d'une dispute conjugale, elle avait donné un coup de couteau à la jambe à son compagnon. Celui-ci avait eu trente jours d'ITT (incapacité temporaire totale). Se rendant compte de la gravité de la blessure, Fanny avait elle-même posé un garrot et appelé les secours. Mais elle avait ensuite menti — sans succès — aux policiers, prétextant que son concubin avait été attaqué par une « connaissance ». Celui-ci a décidé de ne pas porter plainte. La jeune femme aura également une obligation de soins et n'a plus le droit d'entrer en contact avec son concubin.